Logo CFDT

RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : Toutes les parties prenantes doivent être associées

Le président de la République a annoncé qu'une réouverture progressive des écoles, collèges et lycées pourrait avoir lieu à partir du 11 mai dans le cadre d'un plan de sortie du confinement. Nous savons maintenant que ce n'était pas l'avis du conseil scientifique au regard des enjeux de santé.

Pour la CFDT, la sécurité sanitaire des élèves comme de tous les personnels amenés à travailler en présentiel implique de tenir compte des contraintes liées aux gestes barrières afin que les préconisations en matière de santé puissent être appliquées. Là où ce ne sera pas le cas, il ne faudra pas ouvrir. Le cadre sanitaire indiqué par le conseil scientifique doit être respecté dans la durée. Il ne s'agit pas de forcer le retour d'élèves et de personnels ayant des fragilités de santé ou vivant avec des personnes risquant de développer les formes graves de la maladie.

Si des discussions ont lieu au sein du ministère de l'Éducation nationale, la CFDT rappelle que les établissements scolaires ne sont pas isolés de leur territoire et du tissu social et économique qui les environne. C'est pourquoi la réouverture progressive des établissements scolaires, là où elle sera possible, doit être différenciée selon les territoires et faire l'objet d'un dialogue social et citoyen qui ne se limite pas à l'Éducation nationale.

De nombreux agents de l'État et des collectivités locales, tous les intervenants des temps péri et extrascolaires, et de nombreux salariés de différents secteurs de l'économie seront impactés par la réouverture des établissements, comme les transports scolaires, la restauration collective…

De nombreux parents auront encore besoin d'absences dérogatoires pour articuler responsabilité parentale et activité professionnelle. Il convient donc que tous les employeurs, privés comme publics, par le dialogue social, se donnent les moyens de continuer à adapter l'organisation du travail bien au-delà du 11 mai.

Dans tous ces secteurs, privés et publics, la CFDT demande que des plans ou protocoles de reprise soient négociés avec les organisations syndicales.

Cartable, à, livres, et, papeterie dispersée, sur, bureau
Documents
Toutes les parties prenantes doivent être associées